

Bureau du 18 juin 2007

Décision n° B-2007-5332

commune (s) : Feyzin

objet : **Rue Louise Michel - Requalification des zones et parcs industriels - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2002-2007, dans le cadre des aménagements retenus sur le périmètre de la vallée de la chimie qui a fait l'objet d'une première autorisation de programme le 24 novembre 2003 (délibération n° 2003-1539 opération n° 0891) pour un montant de 2 566 000 € TTC et d'une autorisation complémentaire le 10 juillet 2006 (délibération n° 2006-3517) pour un montant de 902 000 € TTC.

La rue Louise Michel à Feyzin se situe sur le territoire de la vallée de la Chimie.

Actuellement, cette voie n'est pas aménagée de trottoirs. Les accotements dégradés servent de parkings aux véhicules légers des employés des industries voisines et également à des véhicules poids lourds. Elle ne bénéficie pas d'assainissement pluvial.

Les objectifs de l'aménagement consistent à réaliser :

- une chaussée de 6,5 mètres de large et de 550 mètres de long,
- des trottoirs qui intégreront des emplacements de stationnement pour véhicules légers (VL) (60) et poids lourds (PL) (3), des arbres d'alignement et des massifs plantés d'arbustes,
- un éclairage public, adapté au nouvel aménagement, sera installé par la Ville.

L'estimation des travaux de voirie qui sont à réaliser s'établit à 1 196 538 € TTC.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure, en vue de l'attribution des travaux de voirie pour l'aménagement de la rue Louise Michel à Feyzin.

Les prestations font l'objet des huit lots suivants :

- lot n° 1 : travaux de voirie,
- lot n° 2 : travaux de plantations,
- lot n° 3 : travaux de serrurerie,
- lot n° 4 : travaux de fourreaux urbains,
- lot n° 5 : travaux de signalisation horizontale,
- lot n° 6 : travaux de signalisation verticale,
- lot n° 7 : coordination-sécurité,
- lot n° 8 : récolement.

Les prestations du lot n° 1 pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics. Les prestations des autres lots seront réglées sur les marchés annuels traités par voie d'appel d'offres ouvert et conclus à cet effet par la direction de la voirie ;

Vu lesdits dossiers de consultation des entrepreneurs ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour les prestations du lot n° 1. Les prestations des autres lots seront réglées sur les marchés annuels traités par voie d'appel d'offres ouvert et conclus à cet effet par la direction de la voirie.

2° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée, opération n° 0891 les 24 novembre 2003 et 10 juillet 2006, pour la somme de 3 468 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,